

ARRETE MUNICIPAL DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
Modification n°1 du PLU

ARRETÉ N° 150 DU 28 OCTOBRE 2025

Arrêté n° A013_2025 soumis au contrôle de légalité

Prescrivant l'enquête publique pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Petite-Rosselle.

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-19 et suivants et R 153-8 et suivants ;

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal n° 097/2025 en date du 08 juillet 2025, prescrivant la modification n°1 du PLU de la Ville de Petite-Rosselle ;

VU l'ordonnance n° E25000142/67 du Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 24 octobre 2025, désignant M. Aimé CAYET en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

Article 1.

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Petite-Rosselle.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 24 novembre 2025 au mardi 09 décembre 2025 inclus.

Article 2.

L'objet unique de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme consiste à modifier le règlement de certains secteurs et supprimer un emplacement réservé.

Article 3.

Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 du PLU pourra être approuvée par délibération du Conseil Municipal de Petite-Rosselle, après prise en compte des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur.

Article 4.

M. Aimé CAYET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par la vice-présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 5.

Le public pourra consulter les pièces du dossier de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et présenter éventuellement ses observations dans le registre de l'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie de Petite-Rosselle du 24 novembre 2025 au 9 décembre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de PETITE-ROSSELLE – 18 Rue de l'Eglise – 57540 PETITE-ROSSELLE ainsi que par courrier électronique à enqueteplu.petite-rosselle@mairie-petiterosselle.fr. Les courriers ou courriels arrivant après la fin de l'enquête publique ne seront plus pris en compte.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des pièces du dossier de l'enquête publique auprès de la Ville de Petite-Rosselle.

Article 6.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de Petite-Rosselle pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 24 novembre 2025 de 16 h à 18 h,
- le vendredi 05 décembre 2025 de 15 h à 17 h,
- et le mardi 09 décembre 2025 de 15 h à 17 h.

Article 7.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Petite-Rosselle le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an à réception par la commune, dans les locaux de la mairie de Petite-Rosselle, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site Internet de la Ville de Petite-Rosselle (www.mairie-petiterosselle.fr).

Article 8.

La Ville de Petite-Rosselle, dont les coordonnées suivent, est responsable du projet de modification n°1 du PLU de Petite-Rosselle :

Mairie de Petite-Rosselle – 18 Rue de l'Eglise – 57540 PETITE-ROSSELLE

Tél : 03.87.85.27.10

Courriel : mairie@mairie-petiterosselle.fr

Article 9.

Les pièces du dossier de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.mairie-petiterosselle.fr

Article 10.

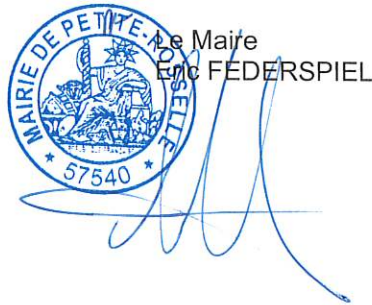
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants:

- le Républicain Lorrain et La Semaine.

Cet avis sera affiché en mairie, sur site, et publié sur le site internet et sur Facebook.

Petite-Rosselle, le 28 octobre 2025

Le Maire
Eric FEDERSPIEL

The image shows the official circular seal of the Municipality of Petite-Rosselle, Moselle. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE DE PETITE-ROSSELLE' and '57540'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Eric FEDERSPIEL'.

Ampliation sera adressée à :

M. le Préfet de la Moselle,
M. le Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle,
M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg,
M. le Directeur Départemental du Territoire,
M. Aimé CAYET, commissaire enquêteur.